

VILLE DE
MONT-ROYAL



TOWN OF
MOUNT ROYAL

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI
25 JANVIER 2016 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT**

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Daniel Robert

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 16-01-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 25 janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 16-01-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of January 25, 2016.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 2 et 1 citoyen s'adresse au conseil. La période de questions se termine à 19 h 3.

4. Adoption des procès-verbaux des réunions extraordinaire et ordinaire du 14 décembre 2015

RÉSOLUTION N° 16-01-02

Objet : Adoption des procès-verbaux des réunions extraordinaire et ordinaire du 14 décembre 2015

ATTENDU QUE des procès-verbaux des réunions extraordinaire et ordinaire du 14 décembre 2015 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'adopter des procès-verbaux des réunions extraordinaire et ordinaire du 14 décembre 2015 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 16-01-02

Subject: Adoption of Minutes of December 14, 2015 Special and Regular Meetings

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Special and Regular Meetings of December 14, 2015, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Special and Regular Meetings of December 14, 2015.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Rapport - ressources humaines
- .2 Liste des achats
- .3 Liste des chèques
- .4 Permis et certificats
- .5 Liste des commandes - 5000 \$
- .6 Liste des commandes - 25 000 \$

6. Règlement hors cour - poursuite pour des dommages à la bibliothèque

RÉSOLUTION N° 16-01-03

Objet : Règlement hors cour - poursuite pour des dommages à la bibliothèque

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'accepter la quittance et transaction à intervenir dans le cadre de la poursuite intentée par la Ville contre les sociétés Martin Roy et associés inc. et Opron construction inc., et portant le numéro 500-22-215060-149.

D'autoriser le greffier à signer, au nom de la Ville, la quittance et transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 16-01-03

Subject : Out of court settlement - lawsuit for damages at the Library

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To agree to the release and transaction to settle the lawsuit taken by the Town against Martin Roy et associés inc. and Opron construction inc., bearing the number 500-22-215060-149.

To authorize the Town Clerk to sign, on behalf of the Town, the release and transaction.

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Districts électoraux - élections de 2017

RÉSOLUTION N° 16-01-04

Objet : Districts électoraux - élections de 2017

ATTENDU QUE l'article 9 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, R.L.R.Q. c. E-2.2, exige qu'une municipalité locale composée d'entre 20 000 et 50 000 habitants ait un territoire divisé en huit (8) à douze (12) districts électoraux ;

ATTENDU QUE l'article 10 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, R.L.R.Q. c. E-2.2, permet à une municipalité locale de s'adresser au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour être autorisée à diviser son territoire en un nombre de districts électoraux inférieur au nombre minimal;

ATTENDU QUE le territoire de la Ville de Mont-Royal a été divisé en six (6) districts électoraux en 2012;

ATTENDU QUE les monteroises et monterois ont traditionnellement été représentés par six (6) conseillers municipaux et un maire;

ATTENDU QUE la population de la Ville de Mont-Royal est d'à peine supérieur à 20 000 habitants, soit 20 869 habitants;

ATTENDU QUE la population de la Ville de Mont-Royal a légèrement varié, au cours des vingt (20) dernières années légèrement en dessous ou au-dessus de 20 000 habitants, mais sans écarts significatifs;

ATTENDU QUE la population de la Ville de Mont-Royal n'est pas appelée à augmenter de façon significative au cours du prochain mandat, vu le développement presque complet de son territoire;

ATTENDU QUE le fait de ne pas augmenter le nombre de districts électoraux permettra des économies importantes des deniers publics;

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, pour les élections municipales de 2017, d'accorder l'autorisation à la Ville de Mont-Royal de diviser son territoire en un nombre de districts électoraux inférieur au nombre prescrit par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipaux, soit de six (6) districts électoraux plutôt que huit (8) à douze (12) ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 16-01-04

Subject : Electoral districts - 2017 elections

WHEREAS section 9 of the Act Respecting Elections and Referendums in Municipalities, CQLR c E-2.2, requires that the territory of a local municipality with a population of between 20,000 and 50,000 be divided into eight (8) to twelve (12) electoral districts;

WHEREAS section 10 of the Act Respecting Elections and Referendums in Municipalities, CQLR c E-2.2, allows a local municipality to petition the Minister of Municipal Affairs and Land Occupancy to be authorized to divide its territory into a number of electoral districts smaller than the minimum number;

WHEREAS the territory of Town of Mount Royal was divided into six (6) electoral districts in 2012;

WHEREAS the citizens of Town of Mount Royal have traditionally been represented by six (6) Town councillors and a mayor;

WHEREAS the population of Town of Mount Royal is barely greater than 20,000, that is to say 20,869;

WHEREAS, during the last twenty (20) years, the population of Town of Mount Royal has varied only slightly over or under 20,000 inhabitants but without any significant differences;

WHEREAS, in view of the nearly complete development of its territory, the population of Town of Mount Royal is not expected to increase significantly during the next term;

WHEREAS not increasing the number of electoral districts will result in significant savings in public funds;

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To apply to the Minister of Municipal Affairs and Land Occupancy to authorize Town of Mount Royal to divide its territory into a number of electoral districts smaller than the number stipulated in the Act Respecting Elections and Referendums in Municipalities, namely six (6) electoral districts instead of eight (8) to twelve (12), this for the 2017 municipal election.

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Participation à des congrès, réunions et délégation économique

RÉSOLUTION N° 16-01-05

Objet : Participation à des congrès, réunions et délégation économique

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser (trois) 3 membres du conseil à assister aux Assises Annuelles de l'UMQ, les 12 et 13 mai 2016, à Québec;

D'autoriser le maire à assister aux réunions du conseil d'administration de l'UMQ;

D'autoriser le maire et un conseiller à faire partie de la délégation économique au Liban;

D'autoriser une dépense de 18 600 \$ pour couvrir les frais d'inscription, d'hébergement, de déplacement et de repas associés à ces activités;

D'imputer ces dépenses au budget de fonctionnement, numéro d'affectation 02-110-00-337.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 16-01-05

Subject : Attendance at conferences, meetings and economic delegation

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize three (3) Council members to attend the annual UMQ conference in Québec City, May 12 and 13, 2016;

To authorize the mayor to assist the UMQ board of directors meetings;

To authorize the mayor and one council member to take part in the economic delegation to Lebanon;

To authorize an expenditure of \$18,600 to cover the registration, lodging, travel and meal costs associated with these activities;

To charge these expenditures to the operating budget, appropriation no. 02-110-00-337.

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Loi 15 - demande conjointe de prolongation de la période de négociation

RÉSOLUTION N° 16-01-06

Objet : Loi 15 - demande conjointe de prolongation de la période de négociation

ATENDU que la Ville de Mont-Royal est favorable à une entente négociée pour se conformer à la Loi sur la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal;

ATTENDU que les syndicats ont signalé leur intérêt à une entente négociée;

ATTENDU que les parties acceptent de formaliser leur volonté de prolonger la période de négociation pour trois (3) mois avec option de renouvellement pour un autre trois (3) mois;

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

RESOLUTION N° 16-01-06

Subject : Bill 15 - Joint request for the extension of the delay for the negotiation period

WHEREAS Town of Mount Royal is in favour of a negotiated agreement in order to be in compliance with the Act to foster the financial health and sustainability of municipal defined benefit pension plans;

WHEREAS the unions have indicated their interest in a negotiated agreement;

WHEREAS the parties have agreed to formalize their willingness to have the negotiation period extended by three (3) months with the option of renewal for another three (3) months;

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

D'autoriser la directrice générale à signer la demande conjointe officielle de la prolongation de la période de négociation pour une période de trois (3) mois avec option de renouvellement pour une autre période de trois mois et de la déposer auprès du ministre du Travail, de l'Emploi et la Solidarité sociale et Ministre responsable de Retraite Québec;

D'autoriser la directrice générale d'être la porte-parole des employés non syndiqués, dans le cadre de la prolongation, ceux-ci n'étant pas représentés par une association.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Ratification des débours

RÉSOLUTION N° 16-01-07

Objet : Ratification des débours

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période du 1er décembre au 31 décembre 2015:

Salaires et avantages sociaux: 1 651 445 \$

Fournisseurs: 1 271 804 \$

Frais de financement: 47 521 \$

Remboursement en capital - Dette à long terme:
1 137 000 \$

Total des déboursés: 4 107 770 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Interventions d'urgence sur le réseau d'égout et d'aqueduc

RÉSOLUTION N° 16-01-08

Objet : Interventions d'urgence sur le réseau d'égout et d'aqueduc

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 48 979 \$ (taxes incluses) en 2016 pour le service sur appel d'interventions d'urgence sur le réseau d'égout et d'aqueduc, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

To authorize the Town Manager to sign the joint request to have the negotiation period extended by three (3) months with the option of renewal for another three (3) months and to submit it to the minister of Labour, Employment and Social Solidarity and minister responsible for Retraite Québec;

To authorize the Town Manager to be the spokesperson for the non-unionized employees, within the context of the extension request, who are not represented by an association.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 16-01-07

Subject : Confirmation of Disbursements

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between December 1st and December 31, 2015:

Salaries and fringe benefits: \$1,651,445

Suppliers: \$1,271,804

Financing costs: \$47,521

Principal reimbursements - long term debt:
\$1,137,000

Total disbursements: \$4,107,770.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 16-01-08

Subject : Emergency response on sewer and water network

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$ 48,979 (taxes included) in 2016 for the service on call of Emergency response on sewer and water network;

D'accorder à la compagnie LOCATION EXCAVATION LORDBEC INC. le contrat (SMI-2015-58) à cette fin, pour la période comprise entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2016, au prix unitaire soumis soit 710 \$ / heure, et ce, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour cette soumission;

D'autoriser la directrice générale à faire exécuter les travaux liés à ce contrat, tel que requis pour combler les besoins opérationnels de la Ville et ce, à l'intérieur du cadre financier, des budgets adoptés de la Ville, le tout en conformité des dispositions, des règlements, des politiques et des procédures de la Ville;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2016

Imputation:
02-413-00-444 - Services externes - Réseau d'aqueduc

Contrat :
48 979,25 \$ (maximum estimé)
Crédits : 44 724,58 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award to LOCATION EXCAVATION LORDBEC INC. the contract (SMI-2015-58) to undertake these works, between the period of January 1st, 2016 to December 31, 2016, at the hourly price submitted of \$710 per hour, in accordance with the tendering documents prepared for this contract;

To authorize the Town Manager to undertake the work related to this contract, as required to fill the Town's operational needs within the financial framework in the context of the adopted budgets, all in accordance with the bylaws provisions, Town's policies and procedures;

To charge this expenses related to this contract as follows :

Source :
Operating budget 2016

Appropriation :
02-413-00-444 - « Services externes - Réseau d'aqueduc »

Contract :
\$ 48,979.25 \$ (maximum estimated) Credit : \$ 44,724.58 \$.

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Contrat à taux horaires pour travaux d'excavation pneumatique

RÉSOLUTION N° 16-01-09

Objet : Contrat à taux horaires pour travaux d'excavation pneumatique

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 39 800 \$ taxes incluses en 2016 pour le service d'excavation pneumatique sur appel;

D'accorder au plus bas soumissionnaire soit à la compagnie 9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE R. L.) le contrat SMI-2015-59 pour la fourniture d'un service d'excavation pneumatique sur appel, à taux horaire, pour la période comprise entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2016, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour cette soumission.

RESOLUTION N° 16-01-09

Subject : Hourly rate contract for pneumatic excavation work

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$ 39,800 taxes included for the pneumatic excavation on call service;

To award to the lowest tenderer 9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE R. L.) the hourly rate contract SMI-2015-59 for pneumatic excavation on call, between the period of January 1st, 2016 to December 31 2016, for the unit prices submitted, in accordance with the tendering documents prepared for this contract;

D'autoriser la directrice générale à faire exécuter les travaux liés à ce contrat, tel que requis pour combler les besoins opérationnels de la Ville et ce, à l'intérieur du cadre financier, des budgets adoptés de la Ville, le tout en conformité des dispositions, des règlements, des politiques et des procédures de la Ville.

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2016

Imputation:
02-413-00-444 - Services externes - Réseau d'aqueduc

Contrat : 39 781,34 \$ (Maximum estimé)
Crédits : 36 326,66 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize the Town Manager to undertake the work related to this contract, as required to fill the Town's operational needs within the financial framework in the context of the adopted budgets, all in accordance with the bylaw provisions, Town's policies and procedures.

To charge the expenses related to this contract as follows :

Source :
Operating budget 2016

Appropriation :
02-413-00-444 - « Services externes - Réseau d'aqueduc »

Contract : \$ 39,781.34 (Maximum estimated)
Credit : \$ 36,326.66.

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Contrat pour l'entretien des systèmes d'éclairage de rue et de feux de circulation

RÉSOLUTION N° 16-01-10

Objet : Contrat pour l'entretien des systèmes d'éclairage de rue et de feux de circulation

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 100 000 \$ (taxes incluses) en 2016 pour l'exécution du contrat d'entretien du système d'éclairage des rues et feux de circulation, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder le contrat (C-2016-01) à LAURIN, LAURIN (1991) INC., aux prix unitaires soumis, pour un montant total de 80 742,35 \$ (taxes incluses) pour la période comprise entre le 1er février 2016 et le 31 décembre 2016, avec option de renouvellement au gré de la Ville pour les deux (2) années subséquentes, soit du 1er janvier au 31 décembre 2017 et du 1er janvier au 31 décembre 2018, le tout conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer cette dépense comme suit :

RESOLUTION N° 16-01-10

Subject : Contract for the maintenance of street lighting and traffic signals

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$100,000 (taxes included) in 2016 to execute the contract for the maintenance of street lights and traffic signals, which includes, as needed, all accessory costs;

To award the contract (C-2016-01) to LAURIN, LAURIN (1991) INC. at the unit prices submitted, for a total amount of \$80,742.35 (taxes included) for the period between February 1st, 2016 to December 31st, 2016, with renewal option at the Town's discretion for the two (2) subsequent years, from January 1st to December 31st, 2017 and from January 1st to December 31st, 2018 in accordance with the tendering documents;

To charge this expenditure as follows:

Provenance :
Budget de fonctionnement 2016

Source:
Operating Budget 2016

Imputation:
02-340-00-459 - Services extérieurs – Éclairage
des rues

Appropriation:
02-340-00-459 - "Services extérieurs – Éclairage
des rues"

02-350-00-459 - Services extérieurs – Feux de
circulation.

02-350-00-459 - "Services extérieurs – Feux de
circulation".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Fourniture et livraison de consoles et de luminaires pour lampadaires

RÉSOLUTION N° 16-01-11

RESOLUTION N° 16-01-11

**Objet : Fourniture et livraison de consoles et
de luminaires pour lampadaires**

**Subject : Supply and delivery of brackets and
light fixtures for lampstandards**

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy,
appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est
résolu :

It was moved by Councillor Erin Kennedy,
seconded by Councillor Joseph Daoura, and
resolved:

D'autoriser une dépense de 92 000 \$ (taxes
incluses) pour la fourniture et la livraison de
consoles et de luminaires pour lampadaires,
comprenant tous les frais accessoires, le cas
échéant;

To authorize an expense for the amount of
\$92,000 (taxes included) for the supply and
delivery of brackets and light fixtures for
lampstandards, which includes, as needed, all
accessory costs;

D'accorder au plus bas soumissionnaire
conforme, soit la compagnie ÉCLAIRAGE
QUATTRO INC., le contrat (C-2015-73) à cette
fin, aux prix unitaires soumis au total de 51
738,75 \$ (taxes incluses), conformément aux
documents de soumission;

To award to the lowest conforming bidder, the
company ÉCLAIRAGE QUATTRO INC., the
contract (C-2015-73) to undertake this work, at
the unit prices submitted, for a total of \$51,738.75
(taxes included), in accordance with the
tendering documents;

D'imputer cette dépense comme suit :

To charge this expenditure as follows:

Provenance:
Règlement d'emprunt E-1502

Source:
Loan-by-law E-1502

Imputation:
Projet : 2 115 - Modification/remplacement des
lampadaires au centre-ville pour accroître
l'efficacité de l'éclairage

Appropriation:
Project: 2 115 - "Modification/remplacement des
lampadaires au centre-ville pour accroître
l'efficacité de l'éclairage"

Compte budgétaire : 22-300-00-714.

Budget account: 22-300-00-714.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Remplacement du refroidisseur de saumure à l'aréna

RÉSOLUTION N° 16-01-12

Objet : Remplacement du refroidisseur de saumure à l'aréna

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 117 000 \$ (taxes incluses) pour le remplacement du refroidisseur de saumure à l'aréna, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à ZÉRO-C (RÉFRIGÉRATION, PLOMBERIE, CHAUFFAGE LONGUEUIL INC.) le contrat (C-2015-37) à cette fin, aux prix soumis, soit 106 466,85 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Règlement d'emprunt E-1402

Imputation :
Projet : 2 164 (PTI 2014) -Remplacement du refroidisseur - Aréna 1050 Dunkirk

Compte budgétaire : 22-700-00-719.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Fourniture de divers types de carburants

RÉSOLUTION N° 16-01-13

Objet : Fourniture de divers types de carburants

D'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les articles indiqués en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres 15-14232 préparés par la Ville de Montréal:

Firmes : Énergie Valero inc.

Articles : Essence régulière sans plomb, Essence Super sans plomb

Firmes : Pepco inc.

Articles : Mazout #1 et Mazout #2, Diesel coloré standard, Diesel coloré pour génératrice, Diesel arctique

RESOLUTION N° 16-01-12

Subject : Replacement of the brine chiller at the arena

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$117,000 (taxes included) for the replacement of the brine chiller at the arena, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to ZÉRO-C (RÉFRIGÉRATION, PLOMBERIE, CHAUFFAGE LONGUEUIL INC.) the contract (C-2015-37) for this purpose, at the price submitted, for a total of \$106,466.85 (taxes included), all in accordance with the tendering documents for this contract;

To charge these expenditures as follows:

Source:
Loan by-law E-1402

Appropriation:
Project : 2 164 (PTI 2014) - "Remplacement du refroidisseur - Aréna 1050 Dunkirk"

Budget account: 22-700-00-719.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 16-01-13

Subject : Supply, of various types of fuel

To award the contract for this purpose to the firms mentioned hereinbelow, the lowest bidders for the items listed for their names, at the unit price of their bid, in conformance with tender documents nos. 15-14232 prepared by the city of Montreal:

Firms: Énergie Valero inc.

Items: Regular unleaded gasoline, Unleaded premium gasoline

Firms: Pepco inc.

Items: No. 1 fuel oil and No. 2 fuel oil, Standard dyed diesel, Dyed diesel for generators, Arctic diesel

D'autoriser la directrice générale à procéder aux achats de divers types de carburants tel que requis pour combler les besoins opérationnels de la Ville, et ce, à l'intérieur du cadre financier des budgets adoptés de la Ville, le tout en conformité des dispositions des règlements, des politiques et des procédures de la Ville;

D'imputer les dépenses associées à cette entente comme suit:

Provenance: Budget de fonctionnement 2016 à 2019

Imputation:

02-219-00-631 - Essence et huile

02-310-00-631 - Essence et huile

02-390-00-631 - Essence et huile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize the Town Manager to purchase the various types of fuel necessary to meet the Town's operational requirements and do so within the financial framework of the budgets adopted by the Town, all while complying with the provisions, by-laws, policies and procedures of the Town;

To appropriate the expenditures associated with this agreement as follows:

Source: 2016-2019 operating budget

Appropriation:

02-219-00-631 – Gasoline and oil

02-310-00-631 – Gasoline and oil

02-390-00-631 – Gasoline and oil.

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Services professionnels de vérification externe et nomination d'un vérificateur externe

RÉSOLUTION N° 16-01-14

Objet : Services professionnels de vérification externe et nomination d'un vérificateur externe

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

De retenir, selon les disposition de la Loi sur les cités et villes, pour une période de trois (3) ans les services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. à titre de vérificateur externe, et de lui verser des honoraires de 33 500 \$ taxes en sus pour l'audit de l'année 2015, de 34 000 \$ taxes en sus pour l'audit de l'année 2016 et de 34 500 \$ taxes en sus pour l'audit de l'année 2017;

D'accorder à Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., le contrat de services professionnels (SMP-2015-36) pour les services d'audit spécial, de consultation comptable et de consultation fiscale au niveau des taxes à la consommation, pour les années financières 2015 à 2017, selon les prix unitaires indiqués au bordereau de prix, le tout conformément aux documents d'appel d'offres et de soumission;

D'autoriser la directrice générale à approuver les contrats de services professionnels sur demande à l'intérieur du cadre financier des budgets adoptés par le Conseil municipal de la Ville, le tout en conformité avec les dispositions des règlements, des politiques et des procédures de la Ville;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel comme suit :

RESOLUTION N° 16-01-14

Subject : Professional Services for External Audit Services and Appointment of External Auditor

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To hire, in accordance with the Cities and Towns Act, for a period of three (3) years the firm Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. as the external auditor, and to pay them fees of \$33,500 taxes in addition for the audit for the year 2015, \$34,000 taxes in addition for the audit for the year 2016 and \$34,500 taxes in addition for the audit for the year 2017;

To award to Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., the professional services contract (SMP-2015-36) for the services of special audit, accounting and tax consulting, for the fiscal years 2015 to 2017, at the unit prices submitted in the form of tender under Schedule of Tender price, all in accordance with the tender documents and submission;

To authorize the Town Manager to approve contracts for professional services on demand within the Town budget adopted by the city council, all in accordance to Town Regulations, policies and procedures.

To charge this expenditure in accordance with the financial information contained in the decision record sheet, i.e.:

Provenance:
Budget de fonctionnement 2016, 2017 et 2018

Imputation 2016, 2017 et 2018: 02-132-00-413:
Honoraires professionnels - Comptabilité et
vérification

Les crédits requis en 2017 et 2018 à cette fin
seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de
la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. Fourniture d'espaces médias

RÉSOLUTION N° 16-01-15

Objet : Fourniture d'espaces médias

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le
Thi, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est
résolu :

D'autoriser une dépense de 57 000 \$ (taxes
inclues) pour la fourniture d'espaces médias
pour des fins de publicité et de promotion dans
un média imprimé, comprenant tous les frais
accessoires, le cas échéant;

D'accorder à PROXIMA PUBLICATIONS INC. le
contrat à cette fin, pour un montant total
de 56 337,75 \$ (taxes incluses);

D'imputer les dépenses associées à ce contrat
comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2016

Imputation : 02-140-00-349.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. Renouvellement - Location et transport de conteneurs

RÉSOLUTION N° 16-01-16

**Objet : Renouvellement - Location et
transport de conteneurs**

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura,
appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est
résolu :

Source :
Operating budget 2016, 2017 and 2018

Appropriation
2016, 2017 and 2018: 02-132-00-413: «
Honoraires professionnels - Comptabilité et
vérification »

The credits required in 2017 and 2018 for this
contract will be maintained in the Town's budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 16-01-15

Subject : Supply of media space

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi,
seconded by Councillor Daniel Robert, and
resolved:

To authorize an expenditure of \$57,000 (taxes
included), for the supply of media space for the
purposes of publicity and promotion in a printed
media, which include as needed all accessories
costs, if necessary;

To award to PROXIMA PUBLICATIONS INC. the
contract for this purpose, for a total of \$56,337.75
(taxes included);

To charge the expenses related to this contract
as follow:

Source:
Operating Budget 2016

Appropriation: 02-140-00-349.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 16-01-16

**Subject : Renewal - Rental and Service of
Containers**

It was moved by Councillor Joseph Daoura,
seconded by Councillor Daniel Robert, and
resolved:

D'autoriser une dépense de 42 970 \$ pour la location et le service de conteneurs pour la période du 1er février au 31 décembre 2016, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 4 030 \$ pour la location et le service conteneurs pour la période du 1er janvier au 31 janvier 2017, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à EXCAVATION VIDOLO LTÉE. le renouvellement du contrat (C-2014-85) pour la location, le transport et le service de conteneurs (matériaux secs) de 15 m³ (20 vg³), aux prix unitaires soumis, pour la somme totale de 6 321,47 \$ (taxes incluses) pour la période comprise entre le 1er février 2016 et le 31 janvier 2017, avec option de renouvellement au gré de la Ville pour la période subséquente, soit du 1er février 2017 au 31 janvier 2018, conformément aux documents de soumission;

D'accorder à MÉLIMAX TRANSPORT INC. le renouvellement de deux (2) contrats (C-2014-85) pour la location, le transport et le service de conteneurs de 30 m³ (40 vg³) et de 15 m³ (20 vg³) pour les résidus verts et les balayages de rues respectivement, aux prix unitaires soumis, pour la somme totale de 38 307,71 \$ (taxes incluses), pour la période comprise entre le 1er février 2016 et le 31 janvier 2017, avec option de renouvellement au gré de la Ville pour la période subséquente, soit du 1er février 2017 au 31 janvier 2018, conformément aux documents de soumission;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2016

Imputation :
02-453-00-458 - Services extérieurs
conteneurs-recyclables

02-453-00-459 - Services extérieurs conteneurs
- déchets et balayures de rues

Provenance :
Budget de fonctionnement 2017 - Les crédits
requis à cette fin seront maintenus dans
l'enveloppe budgétaire de la Ville

Imputation :
02-453-00-458 - Services extérieurs
conteneurs-recyclables

02-453-00-459 - Services extérieurs conteneurs
- déchets et balayures de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize an expense for the amount of \$42,970 for the rental and service of containers for the period of February 1st to December 31st, 2016, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize an expense for the amount of \$4,030 for the rental and service of containers for the period of January 1st to January 31st, 2017, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to EXCAVATION VIDOLO LTÉE. the renewal of the contract (C-2014-85) for the rental, transport and service of 15 m³ (20 yd³) containers for dry materials, with the unit prices submitted, for the total amount of \$6,321.47 (taxes included) from February 1st, 2016 to January 31st, 2017, with renewal option at the Town's discretion for the subsequent period, namely from February 1st, 2017 to January 31st, 2018, in accordance with the tendering documents;

To award to MÉLIMAX TRANSPORT INC. the renewal of two (2) contracts (C-2014-85) for the rental, transport and service of 30 m³ (40 yd³) and 15 m³ (20 yd³) containers for green waste and street sweeping respectively, with the unit prices submitted, for the total amount of \$38,307.71 (taxes included) from February 1st, 2016 to January 31st, 2017, with renewal option at the Town's discretion for the subsequent period, namely from February 1st, 2017 to January 31st, 2018, in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2016

Appropriation:
02-453-00-458 - "Services extérieurs
conteneurs-recyclables"

02-453-00-459 - "Services extérieurs conteneurs
- déchets et balayures de rues"

Source:
Operating Budget 2017 - Credits required for this
activity will be maintained in the budget, in the
following manner

Appropriation:
02-453-00-458 - "Services extérieurs
conteneurs-recyclables"

02-453-00-59 - "Services extérieurs conteneurs -
déchets et balayures de rues".

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Renouvellement de l'entente - secteur Glenmount

RÉSOLUTION N° 16-01-17

Objet : Renouvellement de l'entente - secteur Glenmount

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser le maire et le greffier de la Ville de Mont-Royal à signer le renouvellement de l'entente avec la Ville de Montréal, arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, permettant aux résidents du secteur Glenmount de participer aux activités et aux programmes de sports et de loisirs ainsi que l'accès à la bibliothèque de la Ville de Mont-Royal et ce, aux mêmes conditions et tarifs que les résidents de la Ville de Mont-Royal. Le tout selon les termes et conditions décrits dans l'entente et convenus pour la période du 1 janvier 2016 au 31 décembre 2018 et ce, au montant forfaitaire de 135,000 \$ (plus les taxes applicables).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 16-01-17

Subject : Renewal of the agreement - Glenmount sector.

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize the Mayor and Clerk of the Town of Mount Royal to sign a renewal to the agreement with the Ville de Montreal, Borough of Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce to allow the residents of the Glenmount sector to participate in the sports, recreation and the library activities and programs of the Town of Mount Royal under the same conditions and rates as the residents of the Town of Mount Royal. All in accordance with the terms and conditions outlined in the agreement and covering the period of January 1st, 2016 to December 31st, 2018 at a total cost of \$135,000 (plus applicable taxes) per year.

CARRIED UNANIMOUSLY

21. Renouvellement du contrat d'entretien pour la gestion automatisée de la bibliothèque

RÉSOLUTION N° 16-01-18

Objet : Renouvellement du contrat d'entretien pour la gestion automatisée de la bibliothèque

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel MONDO IN de la compagnie MONDO IN pour la gestion automatisée de la bibliothèque pour l'année 2016 au montant de 37 377,50 \$ (taxes incluses);

D'imputer cette dépense jusqu'à concurrence de 37 377,50 \$ (taxes incluses) aux activités financières de 2016, numéro d'affectation 02-770-00-698.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 16-01-18

Subject : Renewal of the maintenance contract for automated services at the library

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To authorize the contract renewal for the maintenance of the MONDO IN software from MONDO IN for the automated management of the library in 2016 at the price of \$37,377.50 (taxes included);

To charge this expenditure up to \$37,377.50 (taxes included) to the 2016 financial activities, Appropriation No. 02-770-00-698.

CARRIED UNANIMOUSLY

22. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 16-01-19

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 18 décembre 2015:

Plan N°1 : 2245, Sunset pour « Nouveaux garde-corps en verre trempé (déjà installés) »;

Plan N°2 : 8250, Décarie pour « Affichage – Enseigne d'identification »;

Plan N°4: 1004, MacNaughton pour « Vestibule »; Sous réserve : « La surface de verre de la porte d'entrée doit être plus petite, ou bien la porte doit être pleine ou toute en verre. Elle ne doit pas avoir l'apparence d'une porte arrière »;

Plan N°7 : 116, Surrey pour « Modification au permis émis - Revêtement en déclin va remplacer le revêtement approuvé en crépi (déjà construit) »;

Plan N°8 : 456, Fenton pour « Modification au permis émis- Changer le déclin horizontal approuvé pour du bois torréfié (déjà construit) »;

Plan N°9: 207, Carlyle pour « Modification extérieure – Obturer une fenêtre »; Sous réserve : « La brique extérieure doit se marier et être installée de façon à s'intégrer aux joints de brique existants (joints rompus) »;

Plan N°11 : 207, Simcoe pour « Re-soumission – Agrandissement à l'arrière et au-dessus du garage »;

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 15 janvier 2016:

Plan N°1 : 576, Walpole pour « Modifications des façades, aménagements extérieurs et réaménagements intérieurs »; Sous réserve : « Ne pas recouvrir les poutres de bois d'aluminium; doit être remplacé par du bois ou autre matériau semblable au bois »;

RESOLUTION N° 16-01-19

Subject : Planning Advisory Committee recommendations

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on December 18, 2015:

Plan No.1: 2245 Sunset for "New tempered glass railings already installed";

Plan No.2: 8250 Decarie for "Signage – Identification sign";

Plan No.4: 1004 MacNaughton for "Vestibule"; Subject to: "The front door to have a smaller glass area, or solid or full glass. It should not have the appearance of a back door";

Plan No.7: 116 Surrey for "Modification to issued permit – Siding replaced the approved stucco finish (already built)";

Plan No.8: 456 Fenton for "Modification to issued permit – Changing horizontal siding to torrefied wood (already built)";

Plan No.9: 207 Carlyle for "Exterior modification – close off a window opening"; Subject to: "Exterior brick to match and to be installed to integrate with existing brick joints (stagger)";

Plan No.11: 207, Simcoe for "Resubmission – Addition to the rear and above the garage";

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on January 15, 2016:

Plan No.1: 576 Walpole for "Façade modifications, exterior and interior renovations"; Subject to: no to covering the wood trims within Aluminum; must be replaced with wood or other similar material like wood";

Plan N°7 : 366, Vivian pour « Rénovation intérieure et modification des ouvertures sur les façades »;Sous réserve de : « l'approbation n'inclut pas la nouvelle cheminée, il faut revoir la taille et le matériau (plus massive, choix d'une finition de brique se mariant à la pierre). Les ouvertures doivent être finies de telle sorte que la brique s'intègre bien à la brique existante sans uniquement boucher l'ouverture »;

Plan N°9 : 229, Brookfield pour « Rénovation intérieure et modifications des ouvertures sur la façade arrière»;

Plan N°11 : 476, Beverley pour « Modifications extérieures, nouveau revêtement en bois de cèdre »;pas de treillis sur fenêtres»;

Plan N°12: 1001, Moncrieff pour « Modifications apportées à la construction, sans approbation (finis extérieurs, ouvertures et détails des panneaux) travaux déjà complétés »; Le Comité approuve mais est déçu que de telles modifications aient été faites sans avoir obtenu une approbation au préalable»;

Plan N°13 : 453, Algonquin pour « Pergola – Construite sans permis »;Maintient des commentaires précédents – Sous réserve de : « comme dans les commentaires précédents, le matériau doit s'inspirer de la photo – couleur plus foncée et un aspect fini non galvanisé, le bois doit être teinté »;

Plan N°14 : 400, Lazard pour « Choix de brique : Hebron Brick Company: Garnet (smooth Norman module) »;Sous réserve de : « l'application du mortier doit respecter le style 'Prairie' : la couleur doit être semblable à celle de la brique ou plus foncée. Technique d'installation de la brique : elle devrait mettre en valeur les lignes du bandeau courant horizontal si important dans le style 'Prairie' »;

Plan N°18 : 1340, St-Clare pour « Plans révisés et panneau d'échantillons : zinc, cadrages de fenêtres et modulation de la pierre pour un projet de rénovations majeures et une démolition partielle »;

Plan N°19 : 180, Morrison pour « Agrandissement sur deux étages »;Option No 1 approuvée. Le vestibule est exclu de l'approbation; son concept doit être raffiné et les lignes directrices du PIIA appliquées. Un choix de brique plus claire est préféré; soumettre tous les matériaux de finition sur un panneau pour approbation. Note : L'espace horizontal entre 2 finitions (brique et parement) sur les façades est un détail important auquel une attention particulière doit être portée durant la construction»;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 18 décembre 2015:

Plan No.7: 366 Vivian for "Interior renovation and modification to the facades' openings"; Subject to: "approval does not include new chimney, must review size and material (beef up size and choose a brick finish matching stone). Openings must be finished so brick integrates well with existing brick and not just blocking off the opening";

Plan No.9: 229 Brookfield for "Interior renovation and modifications to the openings on the rear facade";

Plan No.11: 476 Beverley for "Exterior modifications, new cedar wood siding "; No lattice work on windows";

Plan No.12: 1001 Moncrieff for "Modifications to the building without approval (exterior finishes, openings and panel details – work already completed"; Committee approves however is disappointed that such modifications were carried out without prior approval";

Plan No.13 : 453 Algonquin for "pergola – Build without permit"; Maintain previous comments - Subject to: "As per previous comments; hardware must be as per inspiration photo- darker color and finished look, not galvanized, and wood to be stained";

Plan No.14: 400 Lazard for "Brick choice: Hebron Brick Company: Garnet (smooth Norman module)"; Subject to: "mortar application to respect the Prairie style design: color to match brick or darker. Brick installation technique: Should emphasize the horizontal, ribbon coursing lines that are so important to the Prairie style home";

Plan No.18: 1340 St. Clare for "Revised plans and samples board: zinc, window frames and stone modulation for major renovations and partial demolition";

Plan No.19: 180 Morrison for "Two storeys addition"; Option #1 approved. Vestibule is excluded from the approval; its design to be refined, and the PIIA guidelines to be applied. Lighter brick choice is preferred; must submit all finishes for approval on a panel. Note: The horizontal space between the 2 finishes (brick and cladding) on the facades is an important detail and careful attention to be given during construction";

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on December 18, 2015:

Plan N°10 : 80, Glengarry pour « Nouveau revêtement de crépi sur une cheminée existante »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Changer le haut d'une cheminée dont la base est en brique n'est pas acceptable. Il faut conserver et rejointoyer la brique existante ».

Plan N°15 : 275, Melbourne pour « Agrandissement et modification des finis extérieurs »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les commentaires précédents sont maintenus : PIIA « Les interventions sur un bâtiment dont la valeur architecturale est grande (son architecture répond en grande partie, soit de 75 à 100 %, aux critères de sa typologie) doivent demeurer minimales et respecter strictement les critères d'implantation et d'intégration relatifs à sa typologie. » Le concept intérieur ne doit jamais gouverner le concept extérieur. Les changements proposés sont incohérents, trop de styles architecturaux différents sont proposés; il n'y a pas d'intégrité architecturale. Les lignes horizontales de l'architecture demi-niveau doivent être respectées »;

Plan N°16 : 60, Balfour pour « Agrandissement - Grenier »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « L'intégration d'un espace habitable dans le grenier doit tenir compte des restrictions de zonage et des Règlements de construction. L'agrandissement ne peut pas être un 3ème étage et doit s'intégrer à l'architecture de la maison existante »;

Plan N°18 : 330, Stanstead pour « Modification au permis émis – Changement de toit »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les corrections proposées concernent essentiellement l'avant de la maison mais finalement, les élévations ont perdu le charme et le raffinement des dessins proposés à l'origine ».

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 15 janvier 2016:

Plan N°2 : 1309, Canora pour « Enseigne commerciale appliquée »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Le PIIA n'approuve pas les enseignes lumineuses; s'inspirer de l'enseigne de Desjardins (éclairage indirect). Il faut confirmer la couleur de la bande horizontale; elle ne devrait pas être de la même couleur que celle de la SAQ sinon elle semblera faire partie de la même enseigne »;

Plan N°8 : 2095, Hanover pour « Ajout au permis - Mur de pierre à l'avant (clôture) »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Maintient des commentaires précédents: ni la coupe ni la couleur de la pierre ne se marient à la pierre existante sur la maison. Pas d'intégration entre la pierre de coin et la finition en stucco de la maison. Il est suggéré de proposer une clôture reliée à la clôture existante et des matériaux de revêtement neufs (planches de bois foncé) ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Plan No.10: 80 Glengarry for "New stucco finish on the existing chimney"; REFUSED for the following reasons: « Changing the top of a chimney that has a brick base is not acceptable. Maintain and repoint existing brick";

Plan No.15: 275 Melbourne for "Addition and exterior finishes 'modification"; REFUSED for the following reasons: " Maintain previous comments : PIIA "Changes to a building with high architectural value (architecture that corresponds between 75% and 100% to the criteria for the architectural style in question) shall be kept to a minimum and comply rigorously with the site planning and integration criteria applicable to this architectural style." Interior design should never guide the exterior design. The proposed changes are not coherent; too many different architectural styles being proposed; there is no architectural integrity. Must respect the strong horizontal lines of split level architecture";

Plan No.16: 60 Balfour for "Addition - Attic"; REFUSED for the following reasons: "To incorporate an habitable space in the attic, must work within the restrictions of the zoning and construction by-laws. The addition cannot be a 3rd floor and must integrate with the home's existing architecture";

Plan No.18: 330 Stanstead for "Modification to issued permit"; REFUSED for the following reasons: "The proposed corrections address a compromise mostly for the front of the house but overall, the elevations have lost the charm and refinement of the originally approved design".

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on January 15, 2016:

Plan No.2: 1309 Canora for "Wall-mounted commercial sign"; REFUSED for the following reasons: "PIIA does not approve illuminated box signs; inspire from Desjardins' signage (indirect lighting). Must confirm the horizontal band's color; it should not be same color as SAQ for it will seem as part of the signage";

Plan No.8: 2095 Hanover for "Addition to permit – front stone wall (fence)"; REFUSED for the following reasons: "Maintain previous comments: the stone does not match existing stone on the home, not in cut nor in color. There is no integration with corner stone and stucco finish of the home. Suggested to propose a fence with the existing related and new applied materials on the house (dark wood planking) ".

CARRIED UNANIMOUSLY

23. Dérogation mineure : 170, avenue Highfield

RÉSOLUTION N° 16-01-20

Objet : Dérogation mineure : 170, avenue Highfield

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 170, Highfield, soit le lot 1 682 501, a soumis une demande de dérogation mineure visant à légaliser, en vertu du règlement N°1312, la terrasse construite en remplacement de la terrasse existante laquelle empiétait dans la marge latérale droite ;

ATTENDU QU'en vertu du Règlement N°1312 sur les dérogations mineures et après mûre réflexion lors de sa séance du 6 novembre 2015, le Comité consultatif d'urbanisme n'a pas recommandé d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE la démolition de la section non conforme de la terrasse causerait un préjudice au propriétaire;

ATTENDU QUE l'approbation de cette demande légalisera la marge de recul non conforme mais ne pourra s'appliquer à toute construction subséquente;

ATTENDU QUE l'approbation de cette demande légalisera la terrasse construite à 1,14 mètres de la ligne de propriété latérale droite et empiétant de 0,86 m dans la marge de recul latérale droite;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'accepter, en vertu du Règlement N°1312 sur les dérogations mineures, de légaliser le côté latéral droit de la terrasse construit à 1,14 m de la ligne de propriété latérale droite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24. Avis de motion du Projet de règlement no. E-1601 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 4 000 000\$ pour des travaux d'infrastructures municipales

Objet : Avis de motion du Projet de règlement no. E-1601 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 4 000 000\$ pour des travaux d'infrastructures municipales

RESOLUTION N° 16-01-20

Subject : Minor Variance : 170 Highfield Avenue

WHEREAS the owner of the immovable property located at 170, Highfield, being lot 1 682 501, has submitted an application for a minor variance to legalize, in accordance with By-law No. 1312, the terrace built to replace an existing terrace that previously encroached within the right side setback;

WHEREAS in accordance with Minor Variance By-law No. 1312 and after due deliberation at its meeting held on November 6, 2015, the Planning Advisory Committee did not recommend that the said application for a minor variance be accepted;

WHEREAS the removal of the encroaching section of the terrace would cause a prejudice to the property owner;

WHEREAS the approval of this application would legalize the non-conforming side setback but could not apply to any future construction;

WHEREAS the approval of this application would legalize the construction of a terrace built at 1,14 m from the right side property line, encroaching by 0,86m into the right side setback ;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To accept, under Minor Variance By-law No. 1312, to legalize the rear right side terrace to be built at 1,14 m from the right side property line.

CARRIED UNANIMOUSLY

Subject : Notice of Motion for Draft By-law N° E-1601 to authorize an expenditure and a loan of \$4,000,000 for municipal infrastructure work

Le conseiller John Miller donne avis de motion qu'il présentera pour adoption à une séance subséquente le Projet de Règlement no. E-1601 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 4 000 000\$ pour des travaux d'infrastructures municipales.

Councillor John Miller gives notice of motion that he will introduce for adoption at a future sitting Draft By-Law No. E-1601 to authorize an expenditure and a loan of \$4,000,000 for municipal infrastructure work.

25. Avis de motion du Projet de règlement no. E-1602 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 2 120 000\$ pour des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout

Objet : Avis de motion du Projet de règlement no. E-1602 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 2 120 000\$ pour des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout

Subject : Notice of Motion for Draft By-law N° E-1602 to authorize an expenditure and a loan of \$2,120,000 for the rehabilitation of water and sewer mains

Le conseiller John Miller donne avis de motion qu'il présentera pour adoption à une séance subséquente le Projet de Règlement no. E-1602 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 2 120 000 \$ pour des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout.

Councillor John Miller gives notice of motion that he will introduce for adoption at a future sitting Draft By-Law No. E-1602 to authorize an expenditure and a loan of \$2,120,000 for the rehabilitation of water and sewer mains.

La conseillère Erin Kennedy quitte les délibérations à 19 h 51.

26. Avis de motion du Projet de règlement no. 1384-29 modifiant le Règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière

Objet : Avis de motion du Projet de règlement no. 1384-29 modifiant le Règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière

Subject : Notice of Motion for Draft By-law No. 1384-29 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to Traffic signs

Le conseiller Daniel Robert, donne avis de motion qu'il présentera pour adoption à une séance subséquente le Projet de Règlement n° 1384-29 modifiant le Règlement n° 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière.

Councillor Daniel Robert gives notice of motion that he will introduce for adoption at a future sitting Draft By-law No. 1384-29 to amend By-law No. 1384 with respect to Traffic signs.

La conseillère Erin Kennedy se joint de nouveau aux délibérations à 19 h 53.

27. Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Objet : Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Le maire Philippe Roy fait rapport des décisions prises lors des dernières séances du conseil d'agglomération.

Subject : Report on Decisions rendered by the Agglomeration Council

Mayor Philippe Roy reported decisions taken at the Agglomeration's Council meetings.

28. Orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 16-01-21

Objet : Orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001);

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 16-01-21

Subject : Orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the January 28, 2016 regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (R.S.Q., chapter E-20.001);

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the January 28, 2016 agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during these meetings and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

29. Affaires diverses

Les membres du conseil informent les personnes présentes de sujets et d'événements passés ou à venir.

30. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 20 h 4 et 9 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 20 h 34.

31. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 16-01-22

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

De lever la séance à 20h34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 16-01-22

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To close meeting at 20:34.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(s) Alexandre Verdy

Alexandre Verdy